

**Ministry of Education**

Deputy Minister

438 University Avenue, 5<sup>th</sup> Floor  
Toronto, ON M7A 2A5**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

438, avenue University, 5<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 2A5**2020: B19****Note de service****Date :**

Le 14 octobre 2020

**Destinataires :**

Directrices et directeurs de l'éducation

**Expéditeurs :**Stephen Lecce  
MinistreNancy Naylor  
Sous-ministre**Objet :****Financement du transport des élèves visant à renforcer les  
mesures de santé et de sécurité**

Nous vous écrivons aujourd'hui pour faire le point et vous fournir des précisions sur le financement du transport des élèves pour l'amélioration des mesures de santé et de sécurité, lequel a été précédemment communiqué dans les notes de service 2020 : B13 et 2020 : B14. Nous comprenons que l'utilisation des fonds supplémentaires liés à la COVID-19 a créé de la confusion au sein du secteur cette année. La présente note de service vise à dissiper clairement les malentendus.

Nous sommes conscients que cette année, en raison de la COVID-19, les conseils scolaires font face à des défis exceptionnels en matière de transport des élèves. Nous tenons à vous remercier de vos efforts continus pour veiller à ce que les élèves aient accès à un service de transport scolaire qui met au premier plan la santé et la sécurité des élèves et des conducteurs d'autobus. Nous sommes heureux de savoir qu'à l'heure actuelle, en Ontario, 99 % des près de 19 000 itinéraires sont opérationnels, permettant ainsi aux élèves de se rendre à l'école en toute sécurité. Cela reflète le travail collaboratif entre les conseils scolaires, les consortiums et

les exploitants. Le système en place fonctionne et nous permet d'atteindre notre objectif : celui d'emmener les élèves à l'école et de les ramener à la maison.

Cette année, dans le but d'améliorer les mesures de santé et de sécurité en matière de transport des élèves, le Ministère a annoncé un financement total de 65,5 millions de dollars, dont 45,5 millions de dollars ont été alloués aux conseils scolaires. Le Ministère a préparé des ententes de paiement de transfert concernant ce financement additionnel alloué au transport des élèves. Les ententes fournissent des renseignements supplémentaires clairs, notamment les dépenses admissibles, le calendrier en matière de dépenses et les exigences en matière de rapports. Grâce aux ententes de paiement de transfert, les conseils scolaires ont désormais à leur disposition tous les renseignements nécessaires en matière d'allocation et d'administration en vue de procéder au traitement et au règlement des factures de dépenses qu'ils ont reçues à date et qui sont admissibles, conformément aux critères précisés dans les ententes.

Comme il est indiqué dans les ententes, le gouvernement attend que ce financement soit utilisé pour prendre des mesures qui répondent aux besoins actuels :

- Modifier les routes des autobus à capacité inférieure afin d'assurer une distanciation physique.
- Programmer des routes à l'heure du midi ou de nouvelles routes, afin d'assurer une programmation de cours au palier secondaire en fonction d'une cohorte appropriée.
- Embaucher du personnel supplémentaire ou prévoir des heures supplémentaires afin de procéder à un nettoyage renforcé des autobus scolaires, si les coûts afférents ne sont pas déjà couverts par les ententes actuelles.
- Acheter de l'équipement et des fournitures auxiliaires pour assurer la mise en œuvre des protocoles de nettoyage renforcés, ainsi que de l'ÉPI et des fournitures de nettoyage dont l'approvisionnement se fait en dehors des chaînes centralisées (sans le soutien du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC)).

Le Ministère exige que toutes les décisions soient prises et que toutes les ententes requises soient mises en place dès que possible. Il assurera un suivi pour savoir comment chaque consortium entend utiliser le financement amélioré du transport pour chaque catégorie de dépenses admissibles ainsi que pour comprendre les renseignements contenus dans les ententes qui ont été signées.

Le Ministère souhaite rappeler que la somme de 20 millions de dollars n'a pas été allouée aux conseils scolaires et qu'elle a été mise de côté pour les coûts associés à l'ÉPI et aux fournitures de nettoyage approvisionnées par le MSGSC. Le Ministère reçoit les factures directement du MSGSC et les lui règle en puisant dans cette somme de 20 millions de dollars mise de côté pour l'ÉPI. Toute allocation future aux fins d'acquisition d'ÉPI et tout mécanisme de recouvrement potentiel (le cas échéant) vous seront communiqués plus tard.

Nous vous remercions de votre partenariat continu afin de veiller à ce que le transport scolaire des élèves se fasse en toute sécurité.

Le ministre,  
Stephen Lecce

La sous-ministre,  
Nancy Naylor

c. c. Cadres supérieurs de l'administration des affaires  
Gestionnaires de consortiums de transport